

## **Règlement du concours Choco-Story**

1. Ce concours est ouvert à tous. Pour participer il vous suffit de remettre sur place au musée ou de lui envoyer, une tablette, barre ou boîte de chocolat, vieille de plus de 10 ans, en bon état, et complète de son chocolat.  
Veillez à bien mentionner votre nom et adresse.  
Choco-Story enverra à chaque participant une confirmation de réception de la pièce, une copie du règlement du concours et 2 cartes d'entrée gratuites pour le musée.
2. Un jury composé de 5 personnes (2 de Choco-Story, 2 chocolatiers, 1 historien) évaluera les objets remis, quant à leur ancienneté et leur état.  
Une exposition présentera au public les pièces les plus anciennes. Elles seront conservées à cette fin pendant 1 an au musée.
3. La pièce la plus ancienne recevra une prime de 500 €. La deuxième 250 € et la troisième 125 €.  
Ces pièces ne seront pas rendues et resteront la propriété du musée. Les autres pièces pourront être enlevées après l'exposition, c.à.d. à partir du 1.1.2009.  
Après le 1<sup>er</sup> mars 2009, le musée disposera de ces pièces comme bon lui semble.
4. Les pièces non retenues pour l'exposition pourront être enlevées au musée dès la fin du concours. Les participants seront avisés.
5. Aucun emballage vide ne sera pris en considération. Seuls les emballages pleins pourront participer.
6. Pour tout litige le jury sera seul compétent. Aucun dédommagement ne sera attribué par Choco-Story en cas de perte ou dommage aux objets remis ou envoyés, quelle qu'en soit la cause ou le moment.
7. Chaque participant, par le seul fait de manifester son intention de participer, par l'envoi ou la remise d'une pièce ou par l'introduction d'une éventuelle réclamation dans le cadre de ce concours, s'engage expressément à en accepter et en appliquer les règles reprises dans ce règlement.